

Note d'information Système tarifaire 2012

Le nouveau système tarifaire 2012 rentre en application à partir du 17 octobre, avec l'ouverture des réservations été 2012 pour l'ensemble des lignes françaises et italiennes.

1. NOUVEAUTES (pour les traversées à compter du 1^{er} avril 2012)

- **Nouvelles conditions tarifaires**

- Le tarif **standard** dont les conditions peuvent être assouplies de façon optionnelle moyennant 30 € de supplément par segment au moment de la réservation (dans ce cas suppression des frais de modification ou changement de date ultérieurs)
- Le tarif **Jackpot** qui est une promotion et qui devient **ni modifiable**, ni remboursable (sauf dans le cadre d'une souscription Mondiale Assistance)

Remarque : Le tarif « VIVA » n'existe plus, le tarif « Résident » et « Saltu in Corsica » voient leurs conditions inchangées

NB : Ces conditions **ne s'appliquent qu'aux voyages à partir du 1^{er} avril 2012**. Les anciennes conditions continuent à s'appliquer aux voyages d'hiver.

Les billets avec aller sur la période hiver et le retour sur l'été devront être réservés séparément, et uniquement par téléphone (impossible sur site web avec message de renvoi vers les call centers).

Les changements de dates entre ces 2 périodes ne pourront se faire que par téléphone

2. Conditions détaillées

- **Le tarif standard :**

- est modifiable aux conditions actuelles :
 - 30 € de frais de modif par segment
 - encaissement de la différence
- est non remboursable sauf par le rajout de la prestation « Supplément tarif Flex ». **Cette flexibilité :**
 - s'applique aux billets en version 0 uniquement (ne s'applique pas à un segment déjà modifié)
 - coûte 30 € par segment,

Corsica Ferries (France) – S.A.S. au capital de 4 627 125 €
Siège social : Palais de la mer – 5 bis rue Chanoine Leschi - BP 275
20296 BASTIA CEDEX – France - Tél. : 04 95 32 95 95 - Télécopie : 04 95 32 14 71
Siret : 496 320 151 000 46 - Code APE : 5010Z
TVA intracommunautaire : FR 86496320151

Pour la préservation de l'environnement, Corsica Ferries utilise ce papier, recyclé et sans chlore

corsica ferries sardinia ferries

- permet la modification du billet sans les 30€ de frais de modif (jusqu'à 5 modifications possibles)
- est assujettie aux pénalités suivantes sur les montants HT du billet:
 - 10% un mois avant le départ 20% jusqu'à 48 avant le départ
 - 50% jusqu'à l'heure limite de présentation à l'embarquement au-delà aucun remboursement ne pourra intervenir
 - n'est pas contingenté
 - n'a pas d'identité visuelle spécifique (sauf s'il passe en FLEX)
- **Le tarif Jackpot :**
 - non modifiable et non remboursable (sauf si souscription Mondial Assistance)
 - Les réductions (en %) ou gratuites sur une prestation ou un groupe de prestation (ventes privées)
 - Même fonctionnement que le jackpot
 - NB : l'option FLEX ne sera pas proposée dans le cas de tarifs promotionnels
- **Remboursement des taxes et droits :** dans le cas où un billet ne serait pas utilisé, les taxes et droits pourront être remboursés – un montant forfaitaire de 10€ sera chargé pour frais administratifs.

3. Règles de calcul des pénalités par code tarif

Tarif standard

1- Modifications

- ⇒ **Sans l'option FLEX**
- Après le 01/04/12
100% sur prestation annulée
Toute prestation supplémentaire et soumise à encaissement
- ⇒ **Avec l'option FLEX (30€ / traversée)**
- Après le 01/04/12
Pénalités habituelles sur prestation annulée (10% / 20% / 50% / 100%)
Toute prestation supplémentaire est soumise à encaissement

2- Changement de date

- ⇒ **Sans l'option FLEX**
- Après le 01/04/12
30€ pour chaque changement
Tout supplément sur différence est soumis à encaissement
- ⇒ **Avec l'option FLEX (30€ / traversée)**
- Après le 01/04/12

Corsica Ferries (France) – S.A.S. au capital de 4 627 125 €
Siège social : Palais de la mer – 5 bis rue Chanoine Leschi - BP 275
20296 BASTIA CEDEX – France - Tél. : 04 95 32 95 95 - Télécopie : 04 95 32 14 71
Siret : 496 320 151 000 46 - Code APE : 5010Z
TVA intracommunautaire : FR 86496320151

Pour la préservation de l'environnement, Corsica Ferries utilise ce papier, recyclé et sans chlore

corsica ferries sardinia ferries

Pénalités de 10% / 20% / 50% / 100% en cas d'annulation de prestation, il n'y a plus de frais de modification

Tout supplément sur différence est soumis à encaissement

3- Annulation

⇒ **Sans l'option FLEX**

- Après le 01/04/12

100% sauf taxes (des frais de gestion = 10€ seront rajoutés par la suite)

⇒ **Avec l'option FLEX (30€ / traversée)**

- Après le 01/04/12

Pénalités habituelles (10% / 20% / 50% / 100%)

Tarif Jackpot

1- Modifications

- Après le 01/04/12

Non modifiable (les rajouts de prestations se feront sur billet séparé)

2- Changement de date

- Après le 01/04/12

Pas de changement de date autorisé car promo non modifiable

3- Annulation

- Après le 01/04/12

100% sauf taxes (des frais de gestion = 10€ seront rajoutés par la suite)

Corsica Ferries (France) – S.A.S. au capital de 4 627 125 €
Siège social : Palais de la mer – 5 bis rue Chanoine Leschi - BP 275
20296 BASTIA CEDEX – France - Tél. : 04 95 32 95 95 - Télécopie : 04 95 32 14 71
Siret : 496 320 151 000 46 - Code APE : 5010Z
TVA intracommunautaire : FR 86496320151

Pour la préservation de l'environnement, Corsica Ferries utilise ce papier, recyclé et sans chlore